

## Conseil Municipal du 29 août 2023

**Présents :** J.Tournier, K.Blondeau, C.Cannard, R.Courtout, F.Foucquart, M.Gaudron, E.Grouillon, A.Guichardot, Ch.Martelin, B.Mathieux, Ch.Meulle, J.Nozière, F.Olivier, E.Rizzi, M-N.Roy

**Excusés :** S.Gauchet (pouvoir Ch.Meulle) ; R.Ballet (pouvoir F.Foucquart) ; A.Salomon du Mont (pouvoir M.Gaudron)

**Absent :** G.Campy

**Secrétaire de séance :** M-N Roy

Avant de débiter la séance, M. le Maire tient à faire une mise au point concernant certains propos sur la vente de l'ancienne gendarmerie. Lors de la séance du CM en date du 29/09/2022, il avait été décidé à l'unanimité de contracter une vente au plus offrant et qu'en cas d'offre d'achat au même prix, il serait étudié le projet des acheteurs. En réunion le 16/02/2023, 3 propositions d'achats sont faites. Après débats, le vote des élus a conclu cette vente dans l'optique annoncé (au plus offrant). Il s'offusque donc de certains propos qui insinueraient qu'il a empêché la création d'emplois et volontairement empêché quelqu'un de monter son projet de microcrèches. Rien n'empêche les porteurs de projet de contracter un accord avec l'acheteur.

### **1 -Approbation du compte rendu de la séance précédente**

*Procès-verbal adopté à l'unanimité*

### **2 – Facturation photocopies**

A plusieurs reprises pour des actes de recherche généalogique des particuliers demandent des copies d'actes d'état civil, parfois jusqu'à dix en même temps. Outre le temps passé par les secrétaires, les copies peuvent être nombreuses. Il est proposé de facturer 50 cts la copie.

Après discussion, cette facturation est votée à *l'unanimité moins 1 abstention*.

### **3 -Location salle des fêtes association « Made in Jura »**

Initiée en 2003 par le Conseil Départemental du Jura, la marque Made in Jura est portée depuis 2016 par une association indépendante et apolitique, qui regroupe sur la base du volontariat, les forces vives entrepreneuriales du Jura, pour générer de l'attractivité et de l'activité économique. L'association souhaite tenir son assemblée générale le 12 octobre 2023 sur le territoire de la communauté de communes Bresse Haute seille. Cet événement majeur de l'Association où les 350 adhérents sont conviés associe les élus des territoires ainsi que les représentants de l'Etat (préfet).

Proposition de mettre à disposition gratuitement la salle des fêtes en partenariat avec l'OCA.

*Adoptée à l'unanimité*

### **4 - Avenant au contrat de location des salles des fêtes**

Chaque année depuis 2020 entre trois et cinq fois par an, lors de la location des salles des fêtes, nous avons une demande d'autorisation d'installer à proximité des structures gonflables, branchées sur des prises électriques. Dans cette période de sobriété énergétique, et dans la mesure où le coût de l'électricité a augmenté d'environ 30 %, le maire propose d'augmenter de 20 € la location des salles des fêtes en cas d'installation de telles structures, accordées sur autorisation du maire. *Cette proposition est adoptée à l'unanimité*

Un avenant au règlement Salle des fêtes sera fait en précisant :

- que M. le Maire se réserve le droit d'interdire l'installation de cette structure, les jours précédents la location en cas d'intempéries ou d'une quelconque alerte préfectorale.

- que l'emplacement sera décidé en accord avec la mairie.

- que la structure est sous la seule responsabilité du locataire de la salle.

## **5 Avenant à la convention de mise à disposition des locaux scolaires pour l'accueil de loisirs extrascolaire**

Il s'agit de modifier l'article 2 *Charges et conditions* de la convention de mise à disposition de locaux. Les locaux mis à disposition sont la cour, le préau, la salle de motricité. Suppression de « *la salle de sieste et les sanitaires de l'école primaire* ». Ajouter : « en raison des changements d'horaire de l'école, les locaux sont mis à disposition les mercredis en matinée ». *Adopté à l'unanimité*

## **6 Avenant au PV de mise à disposition des locaux scolaires à la CCBHS**

Dans le cadre du transfert de la compétence périscolaire, la commune de Domblans, a, en 2015, signé un PV de mise à disposition de locaux.

Mais ce PV est devenu caduque, à la fusion des deux communautés de communes du fait de son article 7 *durée*. Aussi, afin que la CCBHS vous rembourse les frais périscolaires que la commune a engagés (sans délibération concordante), est proposé le projet d'avenant ce joint que ne modifie que l'article 7 « *La mise à disposition de l'accueil de loisirs périscolaire de Domblans est effective à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015. Celle-ci prendra fin :*

- *lors de la désaffectation des biens à la compétence périscolaire conformément à l'article L. 1321-3 du code général des collectivités territoriales*
- *en cas de restitution de la compétence périscolaire aux communes conformément à l'article L. 5211 du code général des collectivités territoriales*
- *en cas de retrait de la commune de Domblans de la CCBHS conformément à l'article L. 5211 du code général des collectivités territoriales*
- *en cas de dissolution de la communauté de Communes conformément à l'article L. 5211 du code général des collectivités territoriales*

*Adopté à l'unanimité*

## **7 Vente de la parcelle agricole ZH 228 (750m<sup>2</sup>)**

Lors du conseil municipal du 06/07/2023 la vente de cette parcelle a été actée avec demande d'affichage public pour information. En date du 20/08/2023 2 propositions ont été faites :

- proposition à 200€ émanant de M.Rizzi, agriculteur à Domblans et adjoint dans la commune
- proposition à 1500€ de M.Cornet, habitant Domblans

Les discussions s'engagent au cours desquelles M.Rizzi intervient et argumente en précisant qu'il est déjà propriétaire des terrains mitoyens et qu'il ne doit pas être traité différemment de personnes non élues. Il précise que la dimension de la parcelle ne justifie pas l'intervention de la SAFER.

M.Cornet souhaite acquérir ce terrain pour en faire un jardin comme il l'a expliqué au maire.

Le maire indique avant le vote qu'il s'abstiendra sur ce dossier pour éviter qu'on dise qu'il y a collusion entre lui et E.Rizzi.

Un vote à main levée a lieu en présence de M. Rizzi.

- 2 votes pour la vente à 1500€
- 9 votes pour la vente à 200€
- 5 abstentions
- 1 vote contre

La parcelle est attribuée à Mr Rizzi.

**Note du maire en date du 07/09** : ce point sera de nouveau soumis au vote au prochain conseil municipal dans la mesure où la présence d'Emmanuel Rizzi peut entraîner une annulation de la délibération.

## 8-Avant-projet sommaire effacement des réseaux rue de la Sarazine et plan de financement

Les membres du C.M ont pris connaissance du plan de financement prévisionnel sommaire de l'affaire citée en objet ainsi que les plans. Le SIDEC proposera l'inscription de cette opération au prochain programme de travaux ou un report à une année ultérieure. Reste à charge pour la commune 69 947 €.

*Cette proposition est adoptée à l'unanimité.*

## 9-Prolongation contrat agent technique pour la période hivernale (mi-temps)

Actuellement l'équipe des agents techniques est stabilisée avec 2 ETP avec Sébastien Courville titulaire et Laurent Basset (stagiaire) pour une titularisation en 2024). Ghislain Gallet travaille actuellement à temps plein jusqu'au 15 octobre 2023. L'idée serait de lui proposer un contrat du 15 octobre au 15 avril à mi-temps (20h/semaine) pendant la période basse et un plein temps (en période haute) du 15 avril au 15 octobre. M.Gallet en a accepté le principe.

François Foucart indique que M. Ballet pour lequel il a un pouvoir propose est de l'embaucher à plein temps... Il répond sur le fonds qu'il convient d'être prudent pour la période hivernale afin de voir quel est le travail à faire et que l'agent sera de toute façon prolongé à temps plein en été. Si des besoins supplémentaires se font jour pour la période hivernale, un nouveau débat pourra avoir lieu l'année prochaine pour ce temps de travail.

Mme Martelin demande si son ancien employeur a été contacté. Le maire répond qu'il constate qu'il travaille, qu'il satisfait aux exigences du travail qui lui est demandé et que les deux autres agents sont satisfaits du travail fourni.

Vote : 15 voix pour et 3 abstentions

## 10-Réflexion autour d'une chaufferie bois (étude Ajena)

Pas de délibération mais une réflexion autour de ce projet. Une étude d'opportunité pour la mise en place d'énergies renouvelables thermiques a été réalisée par AJENA énergie environnement à la demande du maire.

Projet qui pourrait proposer un mode de chauffage commun pour 4 bâtiments situés au centre bourg : mairie, école, restaurant scolaire -ALSH, ateliers municipaux.

2 scénarios possibles :

- un réseau bois décheté pour les 4 bâtiments (coût estimé : 370 000€ HT)
- un réseau bois pellet pour 3 bâtiments seulement (coût estimé : 270 000€ HT)

Il peut être espéré de 60 à 80 % de subventions.

Quelques remarques : Penser à l'isolation des bâtiments ; subventions envisagées ; CCBHS est d'accord pour s'intégrer dans le projet.

Objectif en 2024 : approfondir le projet, indispensable pour l'avenir

Mme Martelin demande si la prise en compte de l'isolation des bâtiments va faire partie du projet.

## 11-Point sur le budget 2023 et perspectives 2024 au 1<sup>er</sup> septembre 2023

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
1 074 838 € (45 %)	1 160 207 (49 %)	575 102	1 004 779

## 12-Rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménager et assimilés publié par le SYDOM (présentation)

Quelques chiffres clés :

Pour le Jura : 14 432t bac bleu ; 47112t bac gris ; 46211t en déchetterie soit 454kg/habitant

Remarque sur le contenu des bacs gris : 60 % des déchets pourraient être valorisés vers d'autres filières.

Sydom de Lons le Saunier : 168 communes ; 5006 t bac bleu soit 62kg/hab ; 13829 t bac gris 164kg/hab;  
SICTOM zone de Lons : 14823 t

### 13-Suivi des dossiers en cours

- M. le Maire :- reprise de contact avec la SNCF pour la démolition de la gare de marchandise
- revalorisation du bourg centre avec Pays Lédonien ; à partir du 18/09, recrutement d'un nouveau chargé de mission ; l'étude va pouvoir reprendre.
  - l'inauguration de la nouvelle gendarmerie est reportée au **7 octobre 2023 à 16h**
  - déclaration d'aliéner une maison située au 270, rue du champ des contours à Domblans
  - point sur les assurances- vie de M.Pierre Royet : actuellement perçu 77 975€ ; reste 7 575€ à percevoir.
  - le CAUE a présenté la restitution sur l'étude du belvédère prévu sur le site de Bréry (vers la chapelle); celle du lavoir de Domblans est en cours.
  - un conseiller en énergie (SIDECE) a été reçu par J.Tournier et G .Campy ; un audit énergétique sera fait pour la maison Syamour à Bréry ainsi que le logement au-dessus de la poste à Domblans (chiffrage et subventionnement)

M.Gaudron informe :

- la commission des affaires sociales va proposer une sortie seniors le vendredi 20 octobre ; destination : Louhans avec visites guidées de l'Hôtel Dieu et de l'Apothicaierie , repas au restaurant et-l'après-midi visite guidée du Musée de l'imprimerie. Déplacement en autocar.

Une participation de 15€ sera demandée à chaque participant. 50 places disponibles.

- Cette année pas de journée du patrimoine car l'église de Bréry est en cours de désinsectisation (certaines statues ont été déposées, donc non visibles) ; d'autre part le propriétaire du château de Domblans ne souhaite pas renouveler l'expérience.

3- dates à retenir :

8/09 marché de producteurs à Bréry

15/09 loto de la pétanque

30/09 : inauguration de la salle des fêtes de Bréry qui prendra le nom de Marie-Louise et Wladimir GAGNEUR , conférence sur la famille Gagneur .

### 14-Questions diverses

F.Foucquart précise que le jour de l'inauguration, une exposition sur l'artiste SYAMOUR sera visible .Il informe aussi que la réfection de la chapelle de Bréry avance.

J.Nozière demande où le mécanisme de l'horloge de l'église de Domblans va prendre place ? Monique Gaudron lui répond qu'il restera dans l'église, les employés communaux l'ont fort bien protégé par un coffre transparent. Point sur la maison Royet : relance pour dossier de réajustement des études.

Rencontre avec une ostéopathe de Domblans qui veut trouver un nouveau local pour exercer :proposition du rez de chaussée du logement de la poste.(J.Tournier)

La séance est levée vers 22h30

La secrétaire de séance



Le Maire

